



## PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas de Calais*

Service Préservation des Milieux  
et Prévention des Pollutions

107 Boulevard de la liberté,  
59 041 Lille cedex

Le directeur régional de l'environnement,  
l'aménagement et du logement  
à  
destinataires in fine

### Référence

Référence : SC-09-79

Affaire suivie par : Sébastien Cosnier  
Sébastien.cosnier@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 03 59 57 83 36 – Fax : 03 59 57 83 00

Objet : relevé de conclusions de la réunion des MISE bassin Artois-Picardie du 14 octobre 2009

La DREAL Nord-Pas-de-Calais a réuni les MISE du Nord et du Pas-de-Calais pour la troisième fois de l'année le 14 octobre 2009 à la DDAF du Pas-de-Calais. La DREAL Picardie et les MISE de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise ont été invitées pour le sujet « programme de mesures Artois-Picardie ». Vous trouverez ci-joint le compte-rendu détaillé des discussions.

Les principales conclusions et points saillants de la réunion sont les suivants :

- Certaines procédures de consultations inter-services évoluent :
  - avis de l'autorité environnementale requis en amont de l'enquête publique pour les projets et programmes d'aménagement soumis à étude d'impacts. Les chefs de MISE peuvent réagir sur le projet de logigramme de procédure proposé par la DREAL
  - consultation plus ciblée de la DREAL dans la procédure loi eau, réaction attendue des services sur la proposition
  - la DDTM du Nord mettra en œuvre la procédure d'instruction des travaux connexes aux aménagements fonciers comme le dispose la réglementation,
- Les services et leurs organisations évoluent également :
  - création des DDTM en janvier 2010
  - souhait du préfet du Nord-Pas-de-Calais que la police de l'eau du Nord soit intégrée à la DDTM du Nord à partir de janvier 2010

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

### Destinataires

- Monsieur le directeur régional de l'aménagement et du logement de la région Picardie,
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie,
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Pas-de-Calais, chef du service départemental de police de l'eau du Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur du service de la navigation du Nord-Pas-de-Calais et M. le chef du service départemental de police de l'eau du Nord
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Nord,
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme, chef du service départemental de police de l'eau du Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Aisne, chef du service départemental de police de l'eau du Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Oise, chef du service départemental de police de l'eau du Pas-de-Calais
- M. le directeur départemental des services vétérinaires du Nord, service des installations classées pour la protection de l'environnement
- M. le directeur départemental des services vétérinaires du Pas-de-Calais, service des installations classées pour la protection de l'environnement
- M. le chef du service risque de la DREAL Nord-Pas-de-Calais
- M. le directeur inter-régional de l'ONEMA (Compiègne)
- M. le directeur interdépartemental de l'ONCFS (Caen)
- M. le chef du service départemental de l'ONEMA du Nord
- M. le chef du service départemental de l'ONEMA du Pas-de-Calais
- M. le chef du service départemental de l'ONCFS du Nord
- M. le chef du service départemental de l'ONCFS du Pas-de-Calais
- M. le directeur départemental de l'équipement du Pas-de-Calais
- M. le directeur départemental de l'équipement du Nord
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Nord
- M. le chef de la cellule de police des eaux littorales du Nord et du Pas-de-Calais